

Ottawa, le mercredi 13 février 2002

Dossier n° PR-2001-051

EU ÉGARD À une requête faite par DRS Technologies Inc. aux termes de l'article 24 des *Règles du Tribunal canadien du commerce extérieur* pour la production de documents par le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux;

ET EU ÉGARD À une plainte déposée par DRS Technologies Inc. aux termes du paragraphe 30.11(1) de la *Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur*, L.R.C. 1985 (4<sup>e</sup> supp.), c. 47.

### ORDONNANCE

Après avoir étudié la requête faite par DRS Technologies Inc. (DRS) et les observations du ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux (TPSGC) datées du 8 février 2002, le Tribunal canadien du commerce extérieur (le Tribunal) ordonne à TPSGC, aux termes du paragraphe 17(2) de la *Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur*, de déposer auprès du Secrétaire du Tribunal, au plus tard le mercredi 20 février 2002, les documents suivants qui se rapportent au processus d'évaluation et à l'évaluation des propositions reçues en réponse à l'invitation n° W8485-01NA20/B :

- Tous les documents qui se rapportent aux cas où un évaluateur en particulier a modifié sa cotation pour le facteur Risque (résultant d'une défaillance) par rapport aux cotations estimatives initiales utilisées pour alimenter le logiciel d'évaluation du projet (*Project Evaluation Software*), avant que l'équipe d'évaluation puisse établir la cotation finale déterminée par consensus pour ce facteur. Ces documents doivent inclure toute note prise par un évaluateur en particulier en sus des notes contenues dans le logiciel d'évaluation du projet. Les documents se rapportant aux trois propositions doivent être fournis.
- Tous les documents qui se rapportent à toute présentation et/ou séance d'information pour l'équipe d'évaluation ayant eu lieu avant l'évaluation, qui ont expliqué à l'équipe d'évaluation comment établir la cotation déterminée par consensus. De plus, tous les documents similaires expliquant comment coter :
  - le facteur Risque (résultant d'une défaillance); ou
  - les facteurs Conformité, Capacité et Risque (probabilité), dans les cas où les évaluateurs ont déterminé que le système proposé n'était pas un produit reconnu convenable pour l'installation du système de gestion des communications (CMS) lié aux avions CP-140.
- Tous les documents qui se rapportent à l'étude par le groupe d'examen et d'évaluation de la proposition de DRS en ce qui concerne :
  - le facteur Risque (résultant d'une défaillance);
  - les cas où la proposition de DRS n'a pas reçu la cotation la plus élevée pour les facteurs Conformité, Capacité et Risque (probabilité) à cause d'une question à savoir si le système proposé était un produit reconnu convenable pour l'installation du CMS lié aux avions CP-140.

- Tous les rapports de l'équipe d'évaluation portant sur la proposition de DRS qui se rapporte à la cotation :
  - du facteur Risque (résultant d'une défaillance);
  - dans les cas où la proposition de DRS n'a pas reçu la cotation la plus élevée pour les facteurs Conformité, Capacité et Risque (probabilité) à cause d'une question à savoir si le système proposé était un produit reconnu convenable pour l'installation du CMS lié aux aéronefs CP-140.
- Toute correspondance interministérielle et intraministérielle pertinente à l'évaluation de la proposition de DRS en ce qui concerne :
  - le facteur Risque (résultant d'une défaillance);
  - les cas où la proposition de DRS n'a pas reçu la cotation la plus élevée pour les facteurs Conformité, Capacité et Risque (probabilité) à cause d'une question à savoir si le système proposé était un produit reconnu convenable pour l'installation du CMS lié aux aéronefs CP-140.
- Tous les documents se rapportant aux réexamens de la proposition de DRS par les conseillers, à savoir, BMCI, Electronic Warfare Associates et H.G. Schappert.

Patricia M. Close

Patricia M. Close  
Membre président

Richard Lafontaine

Richard Lafontaine  
Membre

Ellen Fry

Ellen Fry  
Membre

Michel P. Granger

Michel P. Granger  
Secrétaire